

Herbicide maïs **Beloga®-P**

Solution racinaire à large spectre pour un désherbage économique de votre maïs

- Large spectre d'efficacité pour un désherbage complet en un seul passage
- Contrôle les adventices dès la levée du maïs
- Solution technico-économique pour maîtriser les fortes pressions de graminées estivales

BELOGA®-P CONTRÔLE LES FORTES PRESSIONS DE GRAMINÉES ESTIVALES ET CERTAINES DICOTYLÉDONES DIFFICILES DÈS LA LEVÉE DU MAÏS



Synthèse 184 essais BASF – notation 60 jours après traitement de post-semis pré-levée sur maïs

Beloga®-P contrôle les dicotylédones difficiles telles que la renouée des oiseaux et les véroniques...

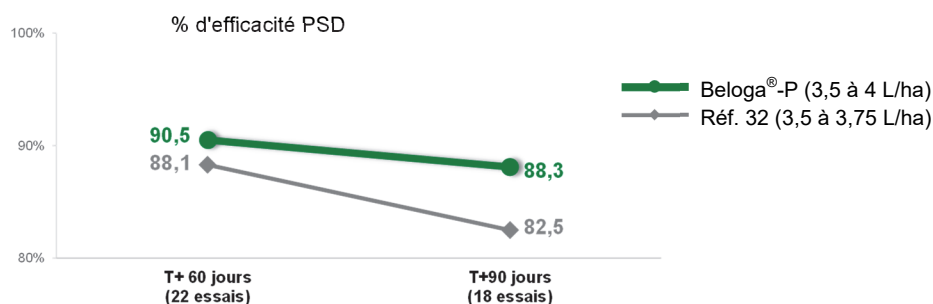


... et vous aide à gérer les pensées, les linaires et la mercuriale.



Sur graminées estivales, Beloga®-P présente une plus grande persistance d'action

Synthèse de 22 essais BASF. Comparaisons orthogonales à 60 et 90 jours.



BELOGA®-P EST UNE SOLUTION SOUPLE D'EMPLOI QUI S'UTILISE EN PRÉ-LEVÉE OU EN POST-LEVÉE PRÉCOCE

Tout en pré-levée

Beloga®-P 3 à 4 L/ha

Pré-levée puis post-levée

Beloga®-P 3 à 4 L/ha

Anti-dicotylédones
+/- Sulfo AG

Tout en post

Beloga®-P 25 L/ha
+ tricétone + Sulfo AG

Post-semis
pré-levée

Post-levée

Ne pas appliquer Beloga-P® au stade pointant du maïs.

Sur sorgho, application en post-levée uniquement à 3,5 L/ha maximum et à partir du stade 3 feuilles de la culture (stade maximum des adventices : 1 feuille des graminées et 2 feuilles des dicotylédones).
Plus de renseignements auprès de votre interlocuteur BASF habituel.

Adapter la dose au type de sol	Terres sableuses, limoneuses à tendance filtrantes ou battantes		Terres bien pourvues en argiles (>30% argile), terres franches (20 à 30% argiles)
	MO < 3%	MO > 3%	indifférent
Maïs	3 à 3,5 L/ha	3,5 à 4 L/ha	4 L/ha
Sorgho	3 L/ha	3,5 L/ha	3,5 L/ha

DÉSHERBER DURABLEMENT LE MAÏS AVEC BELOGA®-P

Beloga®-P contient du **dm-ta-p**, substance active majeure, pilier pour le désherbage de nombreuses cultures.

Afin d'accompagner de manière responsable et pérenne les utilisations de dm-ta-p et de protéger la ressource en eau, nous vous conseillons :

- ⇒ Sur les **AAC*** prioritaires, de ne pas dépasser la dose de **1 152 g/ha de dm-ta-p répartie sur 2 ans**. Sur ces territoires, **prêter une attention particulière aux maïs précédant maïs**.

Rapprochez-vous de votre conseiller qui vous guidera vers les **associations permettant d'adapter la dose de dm-ta-p** selon la pression adventice de votre parcelle et votre stratégie de désherbage, ou bien vers des techniques de **désherbage sur le rang** et/ou de **binage** de l'inter-rang.

*AAC = Aire d'Alimentation de Captage

QU'EST-CE QUE BELOGA®-P ?

AMM	N°2090113
Composition	212,5 g/L diméthénamide-P + 250 g/L pendiméthaline
Formulation	Concentré Émulsionnable (EC)
Usages et doses autorisés	Maïs fourrage : 4 L/ha - Maïs grain : 4 L/ha pré ou post-levée précoce - Sorgho : 4 L/ha à partir de 3 feuilles - Tournesol : 4 L/ha jusqu'à BBCH 07 – Consulter la liste des autres cultures sur lesquelles il est autorisé sur l'étiquette.
Nombre max d'applications	1 application/an
ZNT (distance aux point d'eau)	Maïs fourrage, maïs grain, sorgho : 20 m – Tournesol : 50 m
ZNT (zone non cultivée adjacente)	5 mètres
DRE	48 heures
DAR	Maïs fourrage : 90 jours – Maïs grain, sorgho : 100 jours – Tournesol : DAR F

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection de l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie
Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme EN ISO 27065/A1, tablier Cat. III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité (EN 166) ou écran facial.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. © Marque déposée BASF. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° vert BASF Agro (0800 100 299) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. **Référence du document : 972MAHE0921R** – Septembre 2021.

Beloga-P® : SGH07, SGH08, SGH09 - DANGER - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H315 : Provoque une irritation cutanée - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



SGH07



SGH08



SGH09

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.